

N° 7/3.07

DEMANDE DE CREDITS DE

- A) CHF 209'000.00 (DEDOMMAGEMENT DE CHF 74'000.00 DE L'ASSURANCE INCENDIE NON DEDUIT) POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PEYROLAZ - PAQUIS (DETRUITES PAR LA FOUDRE EN JUILLET 2006)**
 - B) CHF 205'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE INSTALLATION DE SURVEILLANCE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PLAN - MURET**
-

Direction de la sécurité publique et protection de la population

Préavis envoyé au Conseil communal le 28 février 2007.

Première séance de la commission : jeudi 22 mars 2007 à 18 h 30, salle de conférences de l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin 1.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE A	3
2	ASPECT TECHNIQUE A.....	3
3	ASPECT FINANCIER A.....	4
4	PREMABULE B.....	6
5	ASPECT TECHNIQUE B.....	7
6	ASPECT FINANCIER B.....	7
7	CONCLUSION.....	9

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

A) REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PEYROLAZ - PAQUIS (DETRUITES PAR LA FOUDRE EN JUILLET 2006)

1 PREAMBULE A

Suite à une surtension survenue dans le courant du mois de juillet 2006, due à la foudre, l'installation de surveillance des feux rouges des avenues de Peyrolaz et des Pâquis Sud et Nord, est hors d'usage. Les trois racks (récepteurs des informations et gestion des données photographiques) placés dans l'armoire de commande des feux ont subi un dommage total. Après recherches approfondies, il s'avère que ces pièces ne se trouvent plus sur le marché et leur réparation est impossible.

La gestion d'exploitation du carrefour à feux qui nous occupe est effectuée par le Canton. Toutefois, la surveillance des feux par des installations automatiques (radar) nous est accordée.

Selon les documents en notre possession, les racks défectueux valent CHF 25'568.00 l'unité, soit au total CHF 76'704.00 à l'état de neuf.

Les avenues de Peyrolaz et des Pâquis Sud et Nord génèrent un nombre élevé de passages de véhicules aux heures de pointe, principalement aux entrées et sorties des classes d'école. Le plus gros du trafic emprunte l'avenue des Pâquis Nord et s'écoule en direction du centre ville ou de l'avenue de Peyrolaz. Une part moins importante du flux de véhicules va en direction de Cossonay ou s'engage sur l'autoroute pour Lausanne.

En périodes scolaires près de 1'000 élèves fréquentent les Collèges de Beausobre et de la Gracieuse. Une part non négligeable de ces collégiens provient de la ville. Les enfants traversent généralement la chaussée sur les passages à piétons sécurisés par de la signalisation lumineuse de l'avenue des Pâquis ou de Peyrolaz. D'autres prennent les transports publics, en deux roues ou alors se font conduire par un parent, en voiture.

Il est à relever que plus de 0,1% des automobilistes ne respectent pas la vitesse prescrite de 50 km/h dans le carrefour. Selon les statistiques des infractions relevées en 2005 et en 2006, le taux d'infractions aux feux rouges est de 0,03%.

2 ASPECT TECHNIQUE A

Actuellement, seuls les carrefours Dufour - Paderewski et celui qui nous occupe sont équipés d'un système de contrôle automatique du respect des feux rouges. Ces installations ont été mises en service en 1987 et modifiées en 1999. Deux caméras argentiques (film pellicule) relèvent les infractions. Ce matériel, d'une ancienne génération, est à bout de souffle. Il est impératif que nous le remplacions, dans un futur proche, par des caméras numériques. Un gain de temps lors de la saisie des amendes d'ordre et la qualité des images sont assurés. Il est possible de relier les installations qui nous occupent à la fibre optique communale, sans grands frais, celle-ci passant dans les carrefours.

En étant reliés par de la fibre optique, les carrefours seraient en permanence surveillés depuis le poste de police. Une panne est immédiatement détectée et peut être traitée dans un délai relativement court. Actuellement, les problèmes techniques sont constatés trop tard, c'est-à-dire lors du changement des bobines, au développement de la pellicule ou lors du relevé des infractions (lecture des films).

Pour le moment, les deux carrefours précités équipés du contrôle du respect de la signalisation lumineuse (feux rouges) ne sont pas couplés à un contrôle de la vitesse.

Etat du matériel actuel de traitement

Une visionneuse-restitueuse d'images "Tamron - Fotovix" achetée en 1984 pour CHF 17'000.00. Cet appareil montre de sérieuses déficiences au niveau de l'entraînement du film. Une visionneuse neuve vaut actuellement CHF 20'000.00.

Un écran "Sony Trinitron" acheté en 2000, au prix de CHF 2'900.00. Son état est convenable.

Deux appareils photographiques argentiques "Multistar" achetés en 1999. Le coût des deux caméras, à cette époque, peut être estimé à CHF 50'000.00/pièce. Le prix du remplacement total des deux installations (Dufour-Paderewski et Pâquis-Peyrolaz) avait été accepté par le Conseil communal le 3 février 1999 pour CHF 310'000.00.

Les mêmes problèmes qu'en 1999 surgissent. Les pièces neuves pour les appareils photos ne sont plus fabriquées et elles sont introuvables sur le marché. En cas de pannes, des pièces d'occasion sont, pour le moment, utilisées pour les réparations. Il est à préciser que nos deux appareils photos argentiques comptabilisent depuis leur mise en service plus de 70'000 images (20'000 infractions). La pellicule "Ilford", de valeur, ne suffit pas à révéler une qualité photographique optimale (beaucoup de déchets) alors que le numérique est presque sans défaut.

Les modules électroniques sont détruits à 100%.

Au niveau des "racks" (récepteurs des informations et gestion des données photographiques) dans les armoires placées au carrefour, une homologation provisoire a été obtenue, sans limite dans le temps. Toutefois, si un problème important surgissait, comme c'est le cas à Pâquis-Peyrolaz, l'autorisation d'exploiter nous serait retirée.

Nouvelle orientation

La technologie des futures caméras permet de contrôler feux et vitesse des véhicules avec le même appareil.

Elle dispose des avantages suivants :

- Mâts articulés avec compensation de poids automatique ou télescopiques
- Cabines de réception des caméras numériques
- Armoire avec un compteur électrique séparé
- Caméra numérique amovible (feux et vitesse)
- Transfert des données par disquettes ou par fibre optique
- Gestion des données avec programme informatique existant (Epsipol)
- Lecture automatique des numéros de plaques (programme existant).

La Ville de Lausanne est en passe de renouveler l'ensemble de ses radars dans les carrefours. Les appareils argentiques qui contrôlaient uniquement le franchissement des intersections au rouge seront remplacés par des caméras numériques relevant les infractions vitesse et feux rouges.

3 ASPECT FINANCIER A

Au vu des problèmes rencontrés par l'absence de pièces de rechange neuves ou d'occasion et l'installation de ce fait irréparable, nos partenaires actuels (installateur des radars et fournisseur des caméras) accordent un rabais de 10% sur l'achat de nouvelles installations.

En équipant le carrefour qui nous occupe de deux installations de surveillance des feux et de la vitesse, les caméras numériques étant amovibles et facilement déplaçables, elles pourraient être utilisées, dans un avenir souhaité proche à Dufour - Paderewski. Toutefois, quelques modifications au niveau des cabines et des mâts devront être apportées.

Fournitures

Genre et intervenants

Prix 2 installations

Fournisseur

Appareils photos, 2 pièces	124'200.00
Cabines, 3 pièces	19'305.00
Etalonnage caméras	1'290.00
Etalonnage système	1'650.00
Etalonnage détecteurs	3'520.00
Etalonnage boucles	2'850.00
Mises en service	1'440.00
Formation offerte (CHF 1'440.00)	0.00
Total	154'255.00
TVA 7,6%	11'723.40
Total TTC	165'978.40
Remise 10%	16'597.80
Total	149'380.60

Prix, installation 3 cabines

Fournisseur

Armoire électrique et frais	4'320.00
Mâts, câbles, fraisage, etc. Av. Pâquis Nord	13'237.20
Mâts, câbles, fraisage, etc. Av. Pâquis Sud	14'777.70
Mâts, câbles, fraisage, etc. Av. Peyrolaz	13'786.20
Total	46'121.10
TVA 7,6%	3'505.20
Total TTC	49'626.30

Services communaux et tiers

Fibre optique, épissures	7'000.00
Divers travaux	3'000.00
Total	209'006.90
ramené à	<u>209'000.00</u>

Les propositions ci-devant sont calculées sans la déduction de la prise en charge de l'assurance incendie (ECA) de CHF 74'000.00.

Revenus

Estimation des amendes perçues, compte 60000.4370.00.

A ce jour, le nombre de véhicules recensé circulant sur les avenues Peyrolaz et des Pâquis Sud et Nord est de l'ordre de 400'000 par mois.

Sur la base d'un taux d'infractions de 0.03%, nous aurions 120 véhicules répertoriés avec un dispositif de 3 caméras (l'entier du carrefour 24/24). Sachant que le contrôle est effectué par 2 caméras et sur environ 200 jours par année, nous estimons un revenu de 60 véhicules à CHF 250.00, soit CHF 15'000.00 par mois.

En admettant un contrôle spécifique de la vitesse (50 km/h) et nos statistiques des automobilistes qui ne respectent pas les limitations, nous estimons un revenu de CHF 10'000.00 par mois, avec la même assiduité de contrôle.

Charges

Traitement administratif des infractions

Sentences, poursuites, recherches détenteurs conducteurs, etc., soit environ 250 h par année.

Si nous devons traiter ces contraventions sur la base de photos argentiques, comme au carrefour Paderewski - Dufour, le temps de travail "secrétariat et bureau radar" serait triplé.

La charge du travail supplémentaire devrait pouvoir être gérée par le personnel en place, sans augmentation d'effectif. En effet, le gain "numérique" permettrait de compenser l'augmentation de travail.

En conclusion, l'installation du contrôle automatique des feux des avenues de Peyrolaz et des Pâquis Nord et Sud est hors d'usage. Actuellement, les caméras argentiques sont en permanence installées dans les cabines du carrefour Dufour - Paderewski. Un renouvellement est impératif.

B) DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 205'000.00 POUR L'ACHAT D'UNE INSTALLATION DE SURVEILLANCE DES FEUX ROUGES AU CARREFOUR PLAN - MURET

4 PREMABULE B

Actuellement, la Ville de Morges compte sur son territoire 12 intersections réglées par de la signalisation lumineuse. Trois sont gérées par le Canton de Vaud et 9 par la Ville de Morges. Pour l'instant, 2 carrefours sont équipés d'un contrôle automatique des feux rouges.

Carrefour	Type	Resp.	Radar
Muret - Pétoleyres	Sécurité piétons & régulation	Ville	Non
Muret - Pâquis - Plan - Grosse-Pierre	Sécurité piétons & régulation	Ville	Non
Plan - Philosophes - Lonay	Sécurité piétons	Ville	Non
Lausanne - St-Jean	Sécurité piétons & régulation	Ville	Non
Lausanne - Parc de la Blancherie	Sécurité piétons	Ville	Non
Pâquis - entrée AR Lausanne - Peyrolaz	Sécurité piétons & régulation	Canton	Oui
Charpentiers - Chapelle	Sécurité piétons	Ville	Non
Charpentiers - rue Centrale	Régulation	Ville	Non
Charpentier - Poste PTT	Sécurité piétons	Ville	Non
Dufour - Paderewski	Sécurité piétons & régulation	Ville	Oui
Longeraie - Riond-Bosson AR - GE/LS	Sécurité piétons & régulation	Canton	Non
Gottaz - sortie AR Lausanne - Centre COOP	Régulation	Canton	Non

La gestion complète du carrefour Plan - Muret est effectuée par le Service communal de la signalisation.

Les avenues de Plan et Jules-Muret génèrent un nombre de véhicules assez dense aux heures de pointe. Le plus gros trafic s'écoule en direction du centre ville, de l'autoroute pour Lausanne ou Genève. Une part moins importante se dirige sur Lonay ou dans le quartier de la Grosse-Pierre.

Il est à relever qu'en périodes scolaires, près de 1'000 élèves fréquentent les Collèges de Beausobre et de la Gracieuse. Ils utilisent la voie publique à pied, en deux roues ou alors prennent les transports publics, voire se font conduire par un parent, en voiture.

Jusqu'en 1999, l'avenue de Plan, direction centre ville, était surveillée par une installation radar relevant les infractions feux rouges. Au vu de la vétusté du matériel, celui-ci avait été démonté. Seuls les carrefours Dufour - Paderewski et Pâquis Nord/Sud - Peyrolaz avaient été remis à neuf.

Il est à relever que 0,1% des automobilistes, selon l'appareil indicateur de vitesse "Speedy", ne respectent pas la vitesse de 50 km/h dans le carrefour. Le taux d'infractions feux rouges peut être évalué à 0,03% du trafic.

Il n'est pas rare que des parents ou élèves contactent nos services de police et se plaignent du comportement d'automobilistes peu scrupuleux.

5 ASPECT TECHNIQUE B

La nouvelle génération de contrôle des feux et de la vitesse dispose des avantages suivants :

- Mâts articulés avec compensation de poids automatique ou télescopiques
- Cabines de réception des caméras numériques
- Armoire avec un compteur électrique séparé
- Caméra numérique amovible (feux et vitesse)
- Transfert des données par disquettes ou par fibre optique
- Gestion des données avec programme informatique existant (Epsipol)
- Lecture automatique des numéros de plaques (programme existant).

6 ASPECT FINANCIER B

Fournitures

Genre et intervenants	Prix 2 installations
<u>Fournisseur</u>	
Appareils photos, 2 pièces	124'200.00
Cabines, 2 pièces	12'870.00
Etalonnage caméras	1'290.00
Etalonnage système	1'650.00
Etalonnage détecteurs	3'520.00
Etalonnage boucles	1'550.00
Mises en service	2'880.00
Formation offerte (CHF 1'440.00)	0.00
Total	147'960.00
TVA 7,6%	11'245.00
Total TTC	159'205.00

Fournisseur

Armoire électrique et frais	4'530.00
Mâts, câbles, fraisage, etc. Av. Jules-Muret	13'673.20
Mâts, câbles, fraisage, etc. Av. de Plan	13'854.95
Total	32'058.15
TVA 7,6%	2'436.40
Total TTC	34'494.55

Services communaux et tiers

Fibre optique, épissures	7'000.00
Divers travaux	4'000.00

Total	204'699.55
arrondi à	<u>205'000.00</u>

Estimation des amendes perçues, compte 60000.4370.00

Nombre de véhicules en infraction sur les avenues de Plan et Jules-Muret :

40 infractions feux / mois, soit environ CHF 10'000.00

100 infractions vitesse / mois, soit environ CHF 10'000.00

ChargesCharges d'exploitation pour 4'000 véhicules photographiés (infractions réelles, problèmes de lecture, etc.)

Un supplément de CHF 10'000.00 pour les charges d'exploitation sera à prévoir sur les comptes suivants :

• Imprimés - fournitures de bureau	60000.3101.00	+ CHF 1'000.00
• Homologation des appareils	60000.3151.01	+ CHF 2'500.00
• Achat – location entretien matériel radar	60000.3151.02	+ CHF 2'500.00
• Affranchissement	60000.3181.00	+ CHF 4'000.00
• Total annuel		CHF 10'000.00

Traitement administratif des infractions

Sentences, poursuites, recherches détenteurs conducteurs, etc., soit environ 200 h par année

La charge de travail supplémentaire (0,09 ETP) devrait pouvoir être gérée par le personnel en place, sans augmentation d'effectif.

En conclusion, au vu du nombre d'élèves fréquentant les Collèges de Beausobre et de la Gracieuse, il est grand temps de sécuriser à nouveau le carrefour Plan - Muret par la pose de caméras numériques relevant les infractions feux rouge et vitesse.

Le renouvellement de ce dispositif ainsi que le nouveau carrefour contrôlé ne figurent pas au plan des investissements 2007.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1.1 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 209'000.00 (dédommagement de CHF 74'000.00 de l'assurance incendie non déduit) pour le remplacement des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges au carrefour Peyrolaz - Pâquis (détruites par la foudre en juillet 2006);
- 1.2 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 41'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
- 2.1 d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 205'000.00 pour l'achat d'une installation de surveillance des feux rouges au carrefour Plan - Muret;
- 2.2 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CH 41'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008;
- 2.3 de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes de fonctionnement dès l'année 2008, à raison de CHF 10'000.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella